

RAPPORT

ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS POUR LE 1^{ER} TRIMESTRE 2023

rendu en application de l'article 25, §4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération

Table des matières

1.	CADRE LEGAL	3
2.	ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS.....	3
2.1.	<i>Offre de certificats verts</i>	4
2.2.	<i>Demande de certificats verts (quota de CV)</i>	5
2.3.	<i>CV achetés par le GRTL (Elia)</i>	6
2.4.	<i>Stock de certificats verts</i>	7
3.	CONCLUSION	8

Index graphiques

Graphique 1 :	Evolution trimestrielle du nombre de CV octroyés aux installations Solwatt et Non-Solwatt ...	4
Graphique 2 :	Evolution trimestrielle du nombre de CV restitués selon le quota et CV achetés par le GRTL ..	6
Graphique 3 :	Évolution Trimestrielle du stock de CV	7

Index tableaux

Tableau 1	Évolution trimestrielle du marché des certificats verts en 2023.....	3
Tableau 2	Fournitures soumises et nombre de CV dus pour T1 2023	5

1. CADRE LÉGAL

Ce rapport est établi conformément à l'art. 25, §4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération :

« Chaque trimestre T, l'Administration établit un rapport d'évolution du marché des certificats verts en détaillant l'offre et la demande de certificats du trimestre précédent, T-1. Ce rapport est envoyé au Ministre au plus tard le trentième jour du trimestre T+1.

Dans les conclusions de ce rapport, l'Administration propose, en cas de déséquilibre entre l'offre et la demande de certificats verts jugé trop important, une adaptation des quotas pour les exercices suivants. Sur proposition du Ministre, le Gouvernement adapte les quotas visés au paragraphe. »

2. ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS

L'analyse ci-dessous porte sur les statistiques relatives au marché des certificats verts (ci-après « CV ») qui ont été réalisées pour le premier trimestre 2023 (T1).

Sur base de l'offre (CV arrivant sur le marché) et de la demande (CV annulés et retirés du marché) le stock de CV est établi au 31 mars 2023. Pour rappel, à la fin de l'année 2022, une analyse complémentaire des données a été réalisée par l'Administration afin de vérifier le niveau réel du stock des CV en circulation. Le volume ainsi obtenu au 31/12/2022, à savoir 6 194 629 CV, a été considéré comme le stock de départ pour le premier trimestre 2023.

TABLEAU 1 ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS EN 2023

	Stock de départ	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	Total 2023
CV octroyés - nouveau régime		427 201				427 201
CV octroyés - ancien régime		1 006 302				1 006 302
CV octroyés - Solwatt 10 ans		152 845				152 845
Nb total de CV octroyés		1 586 348				1 586 348
Retour marché CV temporisés 2017/2018		0				0
Nb total de CV arrivés sur le marché		1 586 348				1 586 348
CV restitués pour le quota		1 371 621				1 371 621
CV achetés par le GRTL		173 564				173 564
CV périmés		3 773				3 773
Nb total de CV retirés du marché		1 548 958				1 548 958
Stock de CV	6 194 629	6 232 019				6 232 019

2.1. Offre de certificats verts

Au premier trimestre 2023 (T1), seuls les CV octroyés aux installations de production d'électricité verte constitue l'offre de CV. Pour le trimestre en question, on comptabilise au total 1 586 348 CV octroyés aux producteurs Solwatt et non-Solwatt.

SOLWATT

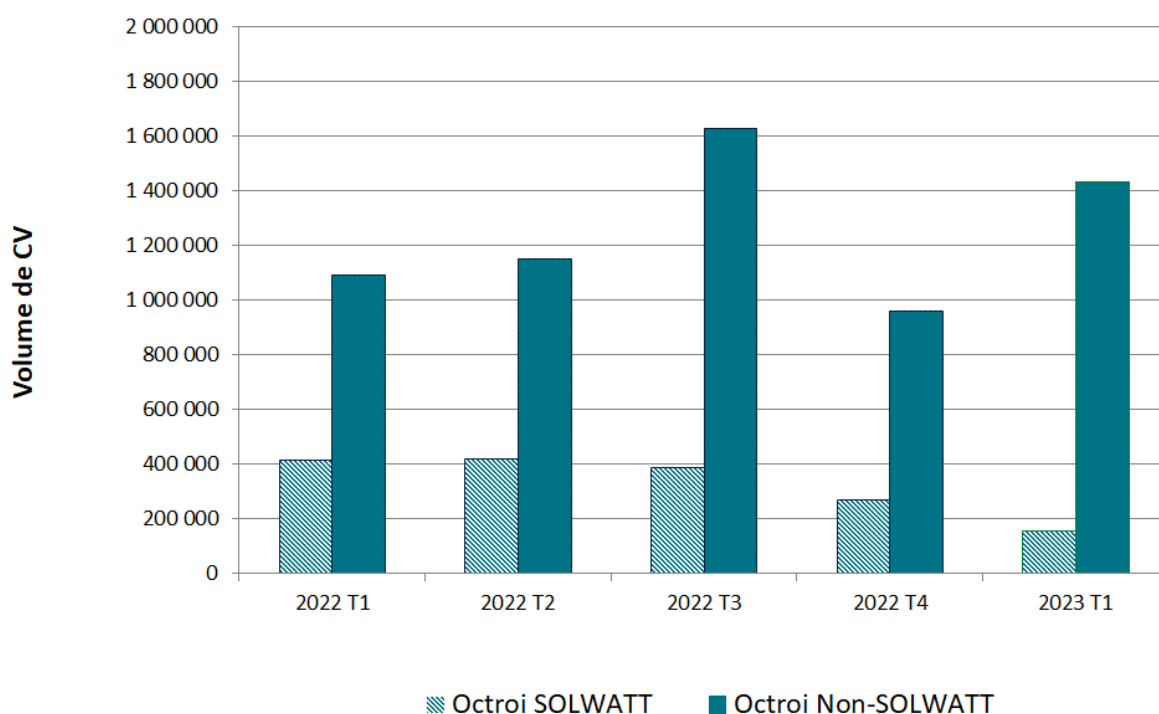
Les producteurs Solwatt ont transmis 18 589 relevés. Sur base de ces relevés, 152 845 CV ont été octroyés et déposés sur les comptes de CV (comptes-titres « CV-Courant ») de ces mêmes producteurs.

NON-SOLWATT

Les producteurs non-Solwatt ont transmis, quant à eux, 1 969 relevés. Sur base de ces relevés, 1 433 503 CV ont été octroyés et déposés sur les comptes-titres « CV-Courant » de ces producteurs.

Le graphique 1 illustre l'évolution du nombre de CV octroyés aux producteurs Solwatt et non-Solwatt sur la période des cinq derniers trimestres.

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION TRIMESTRIELLE DU NOMBRE DE CV OCTROYES AUX INSTALLATIONS SOLWATT ET NON-SOLWATT



2.2. Demande de certificats verts (quota de CV)

Cette section fait référence aux transactions d'annulation des CV, par les fournisseurs et les gestionnaires de réseaux de distribution (GRD), en vue de satisfaire leur obligation du quota en Région wallonne.

Le nombre de CV à restituer par les fournisseurs et les GRD est établi sur base du quota nominal applicable aux fournitures d'électricité soumises au quota et des réductions du quota accordées aux clients finals en accord de branche. Lorsque la transaction d'annulation est enregistrée et validée dans la banque de données de l'Administration, les CV relatifs à cette transaction ne sont plus disponibles sur le marché.

La plateforme ATRIAS est maintenant en route depuis novembre 2021. Les données utilisées pour le calcul du quota de CV sont désormais issues de cette plateforme et nous sont transmises directement par les GRD pour l'ensemble des fournisseurs actifs. Les fournisseurs, quant à eux, continuent de nous communiquer les volumes des fournitures effectuées via une ligne directe (verte ou grise) et les volumes concernés par le processus de stockage.

Le tableau 2, ci-dessous, montre les volumes des fournitures d'électricité soumises au quota de CV pour le 1^{er} trimestre 2023, telles que déclarées par les fournisseurs et les GRD dans les délais légaux ainsi que le nombre de CV à annuler. Les transactions d'annulations de CV pour le trimestre en question seront enregistrées durant les trimestres suivants.

Au cours du premier trimestre de l'année 2023, 1 371 621 CV ont été effectivement annulés et donc retirés du marché (cf. tableau 1 ci-avant).

Il est à noter que les différences de valeurs constatées entre les annulations effectives (cf. tableau 1) et les valeurs du tableau 2 s'expliquent notamment par ce décalage d'encodage des transactions d'annulation des CV.

Pour le 1^{er} trimestre 2023, le quota nominal de CV est de 2 062 976. Toutefois, à la suite des réductions de quota accordées aux clients finals en accord de branche, le nombre de CV réellement restitués est de 1 651 965 pour T1. Ces derniers seront annulés durant le T3 2023.

TABLEAU 2 FOURNITURES SOUMISES ET NOMBRE DE CV DUS POUR T1 2023

	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	Total
Fournitures soumises	5.183.357				5.183.357
Quota nominal	39,80%	39,80%	39,80%	39,80%	
Quota de CV hors réduction	2.062.976	0	0	0	2.062.976
CV dus	1.651.965				1.651.965

2.3. CV achetés par le GRTL (Elia)

Le producteur a la possibilité de valoriser ses certificats verts soit sur le marché soit au prix garanti de 65 €/CV auprès du gestionnaire de réseau de transport local (GRTL), Elia. Le choix du prix garanti se fait lors de la transmission des relevés pour l'octroi de certificats verts et est automatiquement accessible aux installations d'une puissance inférieure ou égale à 10 kW ainsi qu'aux unités de production soumises à la procédure de réservation.

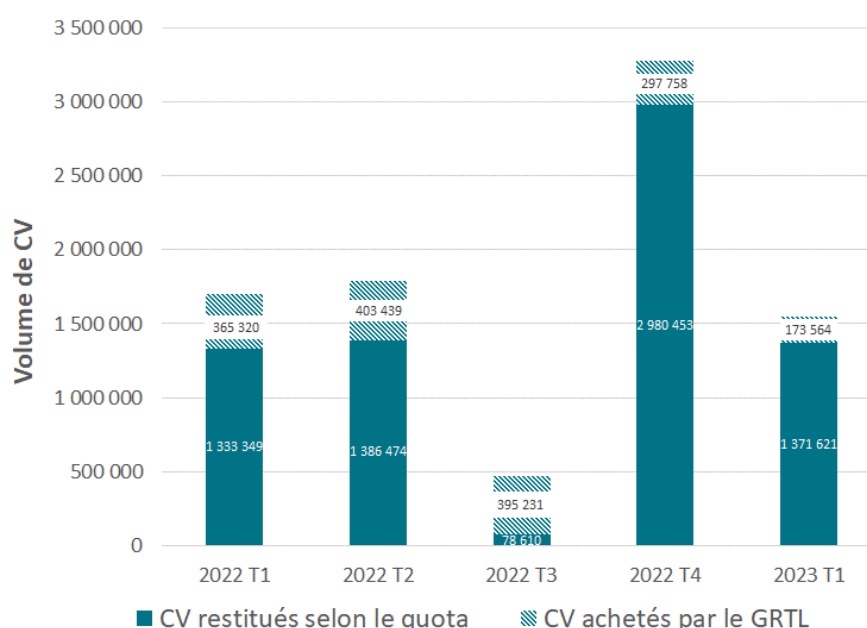
Lorsque la transaction de vente vers Elia est enregistrée et validée dans la banque de données de l'Administration, les certificats verts relatifs à cette transaction ne sont plus disponibles sur le marché.

Durant le T1 2023, 173 564 CV ont été vendus à Elia dont environ 70 % provenant de producteurs Solwatt et le solde, 30 % provenant d'installations non-Solwatt. Depuis 2022, on observe une tendance à la hausse de l'appel au prix minimum garanti tant par les producteurs Solwatt que non-Solwatt. En T1 2023, respectivement, 79 % et 4 % des CV octroyés à ces producteurs sont vendus au prix garanti (contre 75 % et 3 % en 2021 et 80 % et 6 % en 2022 en fin de période). L'Administration continue notamment à observer le comportement des producteurs non-Solwatt vis-à-vis du prix garanti, qui semble, progressivement mais encore de manière aléatoire, marquer une tendance à la hausse.

Le graphique 2 illustre l'évolution du nombre de CV annulés dans la banque de données de l'Administration sur la période des cinq derniers trimestres. La distinction est opérée entre les CV restitués pour le quota et ceux achetés par le GRTL au prix régional.

Le volume de CV vendus au GRTL baisse progressivement en lien avec la fin du soutien accordé aux installations du régime Solwatt.

GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION TRIMESTRIELLE DU NOMBRE DE CV RESTITUÉS SELON LE QUOTA ET CV ACHETÉS PAR LE GRTL



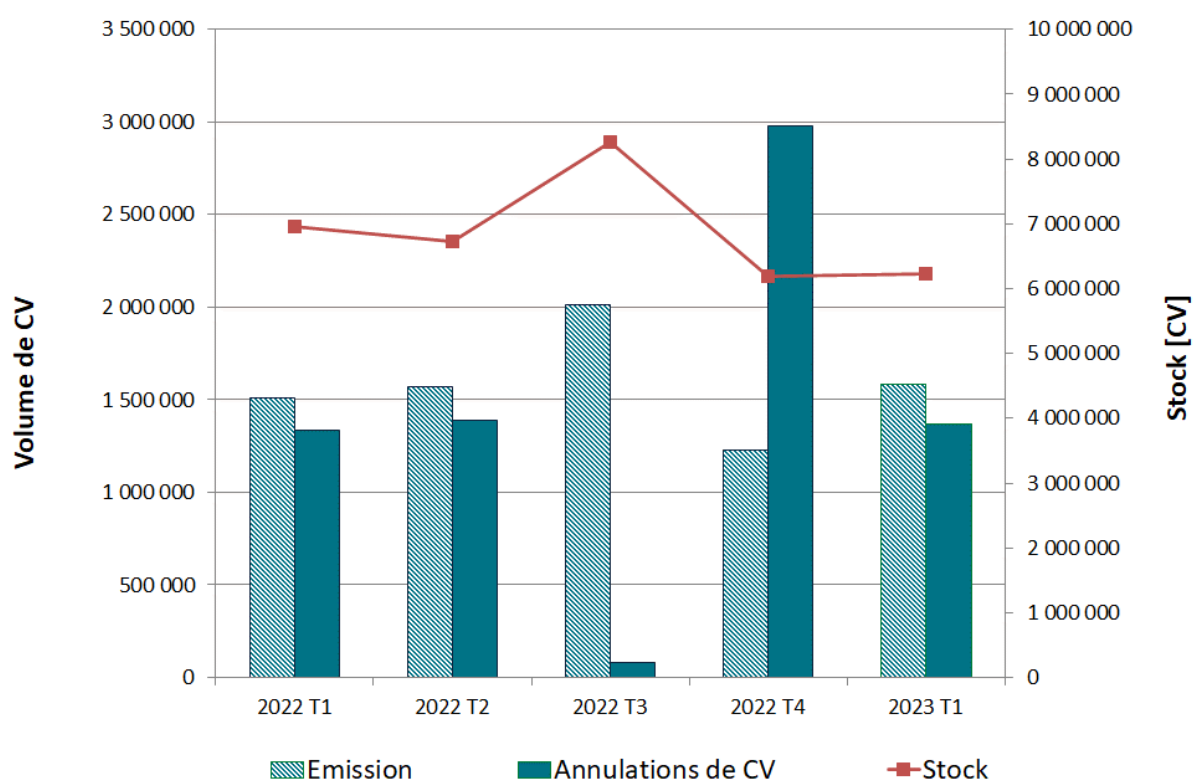
2.4. Stock de certificats verts

Le stock est défini comme étant la différence entre l'offre de CV (composée des CV émis sur le marché ainsi que des CV sortis de temporisation le cas échéant) et les CV annulés (composés notamment des CV annulés dans le cadre de l'obligation de quota de CV, des CV vendus par les producteurs au prix garanti au GRTL ainsi que des CV périmés).

Tel qu'illustré dans le graphique 3 ci-dessous, on constate que le stock a très peu évolué par rapport au T4 2022 et s'établit à 6 232 019 CV au 31 mars 2023.

La courbe du stock tient en compte toute type d'annulation ainsi que des CV arrivants sur le marché. Cependant les ventes au prix garanti, les péremptions et les CV vendus aux enchères (les retours des CV mis en réserve ou temporisés) ne sont pas visibles sur le graphique ci-dessous.

GRAPHIQUE 3 : ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU STOCK DE CV



3. CONCLUSION

Sur base des éléments exposés ci-dessus, il est observé qu'à la fin du premier trimestre de l'année 2023, le stock de CV s'établit à environ 6 232 000 CV.

En termes d'émissions, en T1 2023, la baisse des octrois de CV pour les installations Solwatt se poursuit en raison de l'application des régimes dégressifs et de la fin du soutien d'un certain nombre de sites. Quant aux installations non-Solwatt, l'octroi des CV connaît un rythme régulier.

En ce qui concerne les annulations liées au quota de CV, le volume de CV au T1 2023 correspond à celui enregistré pour les trimestres précédents (notamment T3 2022). Toutes les transactions d'annulation ont pu être enregistrées sans retard.

Au début de 2023, on remarque, comme en 2022, que le recours au prix garanti provenant aussi bien des producteurs Solwatt que non-Solwatt est en hausse par rapport aux années précédentes. Respectivement, environ 79 % et 4 % des CV octroyés à ces producteurs sont vendus au prix garanti. Le comportement des producteurs vis-à-vis du prix garanti fait l'objet d'un suivi régulier de l'Administration. Cependant, le volume de CV vendus au GRTL baisse progressivement, ce qui s'explique par la fin du soutien accordé aux installations Solwatt.

* *

*